

Mairie de



33 rue de Curzay
17230 LONGEVES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 2 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé en séance publique sous la présidence de M. Patrick BLANCHARD, maire.

Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, Mme RADON, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, Mme CRAMAIL, M. FERRET Mme LEGER, M. MACAUD, Mme METRAS

Excusés : MM. CHAMPION et MEMON Absents : Mme THIERY et M. GUILLOTON

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Stéphanie RADON

Délibérations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- décide de réviser les tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2009 : Repas pris à la cantine : enfant 2,35 euros
Salle des fêtes : 90 euros pour les Longevois 260 euros pour les personnes extérieures à la commune
Plastification de documents : 0,20 € pour une feuille format A4 et 0,40 € pour une feuille format A3
- décide d'incorporer la plastification de documents dans la régie photocopies
- décide de confier au service instructeur de la Communauté de Communes l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du **1^{er} décembre 2009**
- décide de résilier à partir de cette date la convention passée avec les services de la DDE concernant la même mission
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays Marandais
- autorise le Maire à prendre un arrêté de délégation de signature concernant les courriers qui seront émis par le service instructeur de la Communauté de Communes et relatifs à l'instruction.
- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 59 appartenant à M. POITEVIN constituant une partie de la rue de la Douzellerie et autorise le maire à signer les actes et toutes pièces nécessaires à cette transaction.
- approuve la décision modificative n° 2 concernant en section de fonctionnement une augmentation des crédits d'un montant total de 790 euros.
- donne délégation à l'association Solidarité Pays Marandais pour inscrire les bénéficiaires à la Banque Alimentaire comme précédemment
- prendra une décision concernant le tableau de classement des voies communales après enquête publique.

Questions diverses

- plan Ecole Numérique rurale : notre dossier n'a pas été validé mais sera examiné en octobre
- remerciements de la famille GALLAIS
- lettre anonyme
- demande de subvention d'une association : réponse remise à une date ultérieure après précisions
- illuminations de Noël, le dossier présenté par CITEOS a été retenu
- 100 ans de Mme Valentine CHARLES
- école : 51 élèves à la rentrée

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 3 juillet 2009

Le Maire, Patrick BLANCHARD